

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 48 (1956)
Heft: 7-8

Artikel: À propos de la politique des prix dans l'agriculture
Autor: J.M. / Berguer, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la politique des prix dans l'agriculture

L'opinion de M. Berguer

Dans l'*Union* du 25 mai 1956, organe de l'Union des producteurs suisses, M. Louis Berguer répond de façon fort courtoise à un article de Jean Möri publié dans la *Gazette de Lausanne* du 16 mai, dont la teneur avait beaucoup d'analogie avec « Poussées inflationnistes » publiées dans le numéro de mai également de la *Revue syndicale suisse*, qu'il conviendra de relire avant de se faire un jugement.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous reproduisons intégralement ci-dessous l'argumentation de M. Berguer.

Auparavant, on nous permettra bien de rappeler que l'Union syndicale suisse est consciente de la nécessité d'améliorer les revenus de l'agriculture, spécialement pour les petits paysans de la montagne et même de la plaine. Mais, à l'encontre des organisations professionnelles agricoles, l'Union syndicale considère que cela doit se faire par l'intervention de l'Etat sous forme d'allégement douaniers et du subventionnement différentiel plutôt que par l'augmentation des prix, qui renforce incontestablement le courant inflationniste.

On ne rappellera jamais trop que la grande source des difficultés actuelles de notre agriculture provient d'abord de la désertion des campagne par la jeunesse agricole, attirée par le mirage des usines, mais aussi de la peine d'obtenir de la main-d'œuvre étrangère qualifiée. Ce n'est pas l'augmentation des prix du lait, du fromage et du beurre qui permettra de la corriger. Il faut chercher d'autres moyens de remédier à cette situation très fâcheuse. C'est ce que l'Union syndicale suisse a suggéré sans être comprise ni des autorités fédérales, ni de la grande presse d'information, ni des intéressés eux-mêmes.

La course prix-salaires qui s'est engagée ces derniers temps montre bien en définitive où la raison se tient. Le fait qu'après avoir autorisé lui-même ces accroissements de prix, à l'encontre de ses appels à l'opinion publique pour une juste mesure dans la politique des prix et des salaires, le Conseil fédéral se soit enfin décidé à consulter les associations centrales d'employeurs et de travailleurs sur le problème des prix et des salaires, confirme l'Union syndicale dans sa position, qui n'est pas de facilité, mais d'audacieuse réforme d'un système.

Pour sa part, l'Union syndicale suisse est toujours disposée à prêter son appui à une nouvelle politique de soutien de notre agriculture. C'est une mesure politique à laquelle un pays de montagne comme le nôtre ne saurait évidemment échapper. Mais elle entend également que l'effort de rationalisation et d'amélioration de la

productivité dans toutes les branches de l'agriculture soit poursuivie. Cet effort se développe tout naturellement dans les industries d'exportation vouées aux règles de la concurrence. Il est donc tout à fait naturel de le développer également dans ce secteur important de l'économie qu'est l'agriculture, qui constitue incontestablement une des branches vitales de notre démocratie.

Il est normal aussi qu'un syndicaliste proteste contre les propositions du rassemblement paysan de Sévigny, qui prévoyaient, on s'en souvient: le lancement d'un référendum contre l'augmentation de 5% des traitements des fonctionnaires; l'appui aux deux nouvelles initiatives Chevallier; l'organisation d'une grève du lait enfin, pour mettre à la raison les syndicats réticents. De tels moyens de combat appelleraient automatiquement des réactions qui ne seraient probablement pas du tout favorables à l'agriculture.

L'organisation de grandes manifestations populaires et même le recours à la grève sont des moyens qui seraient davantage à la portée des organisations syndicales. Nous rappellerons simplement pour mémoire que des propositions de sections syndicales adressées au Comité de l'Union syndicale suisse tendant à organiser une grève du lait ont été repoussées par l'organe compétent. Le seul fait que semblables propositions aient pu être présentées indique vers quelle bataille de nègres dans un tunnel on s'engagerait inexorablement si la saine raison cédait devant la passion mauvaise conseillère. Le désaveu des « excités » de Céligny par leurs pairs avait précédé, il est vrai, cette sage réserve du Comité syndical. Ce qui permet d'augurer une entente finale entre gens à la recherche d'une solution heureuse et durable du problème paysan. J. M.

L'opinion de M. Berguer

Dans la *Gazette de Lausanne* du 16 mai, M. Jean Möri a publié un article donnant sans détour le point de vue de l'Union syndicale à propos du prix du lait. Il est inutile de rappeler combien cette prise de position nous a surpris et déçus à l'heure où elle fut connue; et pas nous seulement, comme l'a relevé dernièrement encore M. Olivier Reverdin dans le *Journal de Genève*. Cependant, comme M. Möri a souvent fait preuve d'une compréhension certaine à l'égard de la situation agricole, nous ne voulons pas nous attarder dans l'indignation, mais suivre ses arguments pas à pas et les reprendre s'il y a lieu, quitte, en fin de parcours, à tirer les conclusions nécessaires.

Opposé à un relèvement des prix, M. Möri propose un effort de rationalisation. Nous sommes d'accord avec lui qu'on améliorera jamais assez les moyens techniques et la façon de les employer. Mais il ne faut pas oublier tout ce qui a été déjà fait dans ce domaine en

Suisse. Notre agriculture n'est pas en retard, loin de là. Souvent ce qui la gêne le plus, ce ne sont pas les moyens, mais le terrain et les conditions dans lesquelles ils doivent être employés. N'oublions jamais que si notre agriculture était restée en arrière, elle n'aurait pu répondre à ce qu'on a demandé d'elle pendant la guerre. Si l'on veut aller plus avant, il faut non seulement les moyens techniques exigés, mais surtout les moyens financiers. Réclamer les premiers en refusant les seconds, c'est placer l'agriculture devant une impossibilité et se donner ensuite la partie belle pour lui reprocher son immobilisme. La loyauté de M. Möri ne peut souscrire à une telle politique. Enfin n'appelons pas manipulation de prix le fait d'améliorer ce qui est le salaire agricole, sinon attribuons le même terme à toutes les opérations de ce genre. Et là, l'agriculture sera réellement en retard.

Quand, plus loin, l'auteur parle du libre jeu de la concurrence qui ne joue pas pour l'agriculture, qu'on nous permette une mise au point. Il ne joue pas peut-être dans certains domaines, mais se rattrape cruellement dans d'autres; que l'on songe à toutes les importations qui étouffent nos produits et conduisent à la notion abusive de la surproduction nationale. Que M. Möri n'oublie pas surtout que les salaires suisses sont absolument protégés contre la concurrence des salaires étrangers et la loi de l'offre et de la demande. Ce que les chefs syndicalistes ont obtenu pour leurs troupes et défendent jalousement, ils ne doivent pas le refuser aux autres travailleurs ou avouer qu'ils ont recherché non la justice, mais un privilège.

Enfin, qu'on ne parle plus de la gravité de la hausse du prix du lait. Plus on en parle, plus cette gravité perd de son sérieux en face des faits et des chiffres. Il est temps de ne plus parler de gravité, mais de slogan et d'attitude franchement politique. Si l'on veut se faire entendre, il convient de garder la mesure et de ne pas aller grossir les rangs qu'on pourrait confondre avec les « excités de Céligny ». Là, qu'on me permette de dire qu'il faut avoir une certaine dose d'inconscience pour reprocher à des paysans d'avoir fait les propositions dites de Céligny quand on a derrière soi le passé syndicaliste. Sans m'étendre, chacun sait que pour aboutir, le monde syndiqué ne s'est pas contenté de propositions, mais y a joint tous les moyens propres à les faire aboutir. Venant d'un héritier de toutes les actions menées dans la rue ou ailleurs, le reproche nous paraît particulièrement mal fondé et semble craindre une concurrence possible. On aimerait constater que ceux qui ont remporté une victoire nécessaire sont favorables à celles des autres, quand elles poursuivent le même but, l'amélioration de la condition humaine.

Car le fond du problème est là. M. Möri le sait mieux que personne, les paysans que nous représentons ne sont ni contre l'augmentation

des salaires des fonctionnaires, ni contre ceux des ouvriers, ni contre les ajustements de l'assurance-vieillesse ou contre la création ou l'amélioration des allocations familiales, mais ils réagissent vivement quand ceux qui viennent d'être pourvus se détournent de ceux qui les suivent et se refusent de passer de la compréhension aux actes nécessaires. Nous aimerions surtout relever que ce refus, quand il concerne le prix du lait, n'atteint pas que la patron, mais aussi l'ouvrier agricole. Si le syndicalisme s'est penché avec succès sur le sort de l'ouvrier des villes, il ne devrait pas, par des considérations techniques, porter tort à l'ouvrier des champs, qui aujourd'hui est le plus digne d'intérêt puisque ses conditions sont telles qu'il tend à disparaître totalement. S'il désire réellement améliorer son existence, il doit comprendre que recommander la productivité sans accorder le moindre centime pour atteindre ce but est nettement insuffisant. En tout cas, la solidarité ouvrière se dégage difficilement d'une telle attitude.

D'autre part, personne ne peut nier que la prospérité de l'ouvrier est indispensable à la prospérité industrielle. Il y a longtemps que l'Amérique l'a compris. Si un ouvrier gagne 100 fr. au lieu de 200 fr., c'est un manque à gagner pour tout le monde de la valeur de la différence. Quand on parle agriculture, on semble oublier que cette loi joue aussi en plein. L'aisance agricole ne profite pas aux seuls paysans, mais à l'ensemble économique et largement aux ouvriers, puisque le cultivateur est un très gros client de l'industrie et le devient de plus en plus. Donc, si on refuse 1 ct. au producteur, c'est une somme qu'on refuse également en partie à l'ouvrier. Ce qui prouve que le sort de l'un et de l'autre est solidaire et que ce qui est profitable à l'un l'est aussi à l'autre.

Enfin, M. Möri sait comme nous que le pire ennemi de notre civilisation et de nos biens est la misère. Les syndicats n'ont pas admis que la misère mondiale fasse la loi dans notre pays pour fixer le salaire ouvrier. Ils doivent comprendre que nous suivons la même voie juste et nécessaire quand nous nous opposons à ce que la famine dominant ailleurs vienne précipiter notre agriculture de la gêne dans la pauvreté universelle, qui est la source la plus fertile des autres fléaux. Le monde ouvrier, comme tous les autres, doit se persuader que notre effort pour améliorer et fortifier notre existence ne sert qu'à protéger leur prospérité acquise ou à rendre plus proche celle qu'ils recherchent. C'est quand nous serons tous d'accord sur ce principe essentiel que nous pourrons reprendre les entretiens efficaces qui ne tendront pas au profit immédiat de telle ou telle troupe, mais au bien-être prolongé et solidaire de l'ensemble national.

Louis Berguer.